

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT communal de Epalou

Du 10^{ème} jour du mois de Mars an 11 Républicain.

ACTE DE NAISSANCE de Louis Barthélemy
né le 10^{ème} jour du mois de Mars à 10^{ème} heure du matin
de Louis Barthélemy et de Marie Sophie Portet

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin

Premier témoin, Joseph Portet, agriculteur à Epalou

Second témoin, Louis Barthélemy, agriculteur à Epalou

Sur la réquisition à nous faite par Louis Barthélemy

Et ont signé, Louis Barthélemy, Joseph Portet

Constaté suivant la loi, par moi, Joseph Portet, maire

d. de la Garde, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT communal de Epalou

Du 10^{ème} jour du mois de Mars an 11 Républicain.

ACTE DE NAISSANCE de Louis Barthélemy
né le 10^{ème} jour du mois de Mars à 10^{ème} heure du matin
de Louis Barthélemy et de Marie Sophie Portet

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin

Premier témoin, Joseph Portet, agriculteur à Epalou

Second témoin, Louis Barthélemy, agriculteur à Epalou

Sur la réquisition à nous faite par Louis Barthélemy

Et ont signé, Louis Barthélemy, Joseph Portet

Constaté suivant la loi, par moi, Joseph Portet, maire

d. de la Garde, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT communal de Epalou

Du 10^{ème} jour du mois de Mars an 11 Républicain.

ACTE DE NAISSANCE de Louis Barthélemy
né le 10^{ème} jour du mois de Mars à 10^{ème} heure du matin
de Louis Barthélemy et de Marie Sophie Portet

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin

Premier témoin, Joseph Portet, agriculteur à Epalou

Second témoin, Louis Barthélemy, agriculteur à Epalou

Sur la réquisition à nous faite par Louis Barthélemy

Et ont signé, Louis Barthélemy, Joseph Portet

Constaté suivant la loi, par moi, Joseph Portet, maire

d. de la Garde, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.

MAIRIE de la Garde

ARRONDISSEMENT communal de Epalou

Du 10^{ème} jour du mois de Mars an 11 Républicain.

ACTE DE NAISSANCE de Louis Barthélemy
né le 10^{ème} jour du mois de Mars à 10^{ème} heure du matin
de Louis Barthélemy et de Marie Sophie Portet

Le sexe de l'enfant a été reconnu être masculin

Premier témoin, Joseph Portet, agriculteur à Epalou

Second témoin, Louis Barthélemy, agriculteur à Epalou

Sur la réquisition à nous faite par Louis Barthélemy

Et ont signé, Louis Barthélemy, Joseph Portet

Constaté suivant la loi, par moi, Joseph Portet, maire

d. de la Garde, faisant les fonctions d'officier public de l'état civil.